

SEANCE DU 21 FEVRIER 2014

L'an DEUX MIL QUATORZE, le VINGT ET UN FEVRIER à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Daniel DURE, Paul BERVAS, Jean Yves LE DANTEC, Thierry RECTON, Mmes Liliane BRIAND, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY et Patricia RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Andrée JOSSELIN ayant donné procuration à M. Hubert VERDIER, Mme Valérie IMBERT

SECRETAIRE : M. Thierry RECTON

Convocation du 15 février 2014

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide de reconduire les taux d'imposition 2013 à savoir :

- | | |
|----------------------------|----------|
| ▪ Taxe d'habitation | 19.43 % |
| ▪ Taxe foncière (bâti) | 19.53 % |
| ▪ Taxe foncière (non bâti) | 83.27 %. |

BUDGETS 2014

COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, adopte le budget 2014 présenté par Monsieur le Maire, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| ▪ Section de fonctionnement | 1 125 722.23 € |
| ▪ Section d'investissement | 525 768.07 € |

Les recettes de fonctionnement permettent de dégager un virement prévisionnel de 100 000 € pour la section d'investissement. L'autofinancement total, avec les amortissements, atteint 122 897 € soit près de 11 % des recettes de fonctionnement et plus de 26 % du produit des impôts directs.

L'autofinancement dégagé et les nouvelles recettes de fonctionnement permettent :

◆ d'autofinancer

- ▶ la poursuite du programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public (6 000 €),
- ▶ le remplacement du tracteur des services techniques pour 10 000 €,
- ▶ l'acquisition de logiciels pour la mairie en vue de la dématérialisation de la comptabilité,
- ▶ le remplacement de la sono de la salle de sports,
- ▶ des travaux de reprise de concessions dans le cimetière,

◆ d'abonder les crédits reportés pour la voirie portant ainsi la somme à plus de 10 000 €,

◆ de poursuivre l'autofinancement des équipements sportifs de plein air.

POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, adopte le budget annexe 2014 du pôle de tourisme de Beauséjour présenté par Monsieur le Maire, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation 297 093.22 €
- Section d'investissement 268 729.98 €

Les crédits nécessaires à la mise aux normes de l'éclairage public du camping pour un montant de 5 500 € sont prévus ainsi que 6 000 € pour l'achat de divers mobiliers et 1 415 € pour le revêtement en faïence de parois du 1^{er} bloc sanitaire.

Ce budget est équilibré par l'inscription d'un emprunt de 90 000 € qui ne devrait pas être réalisé.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission des Finances, à l'unanimité, propose d'augmenter les subventions communales de 1 % et de verser à ST SAMSON FESTIVITES une subvention de 500 € (somme allouée par la CODI sous réserve que la commune attribue au moins la même somme).

Elle propose également :

- ✚ de reconduire les critères pour la subvention à l'ASCS basket : 964.66 € au titre de la formation des jeunes et 6.42 € par licencié,
- ✚ d'allouer aux associations sportives une aide de 40.40 € par équipe engagée dans un championnat.
- ▶ Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions accordées aux associations communales au titre de l'année 2013 :

Association	Montant subvention
Football Club Samsonnais (1 équipe en championnat)	238.26 € <i>197.86 + 40.40 (1 équipe en championnat)</i>
ASCS Basket (265 licenciés et 25 équipes en championnat)	3 672.96 € <i>961.66 € au titre de la formation des jeunes + 1701.30 € (6.42 x 265) + 1 010 € (40.40 x 25)</i>
Sabotées samsonnaises	197.86 €
Badminton samsonnais	197.86 €
Club de l'Amitié	320.88 €
La Samsonnaise (chasse)	122.00 €
Anciens Combattants	122.00 €
Centre Communal d'Action Sociale	1 785.81 €
Association Parents d'Elèves (action culturelle)	197.86 €
OCCE (Ecole Publique)	180.43 €
ECKLA (Kayak)	197.86 €
St Samson Festivités	197.86 €
Enveloppe pour manifestations culturelles	1 425.18 € <i>dont 500 € pour Festirance</i>

L'enveloppe pour manifestation culturelles est calculée ainsi : 1 218 € + 1% soit 1 230.18 € + 195 € (augmentation subvention Festirance)

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Projet Educatif Territorial élaboré dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Ce projet sera, après signature du Maire, transmis à la Direction Départementale de l'Education Nationale, à la CAF et au Préfet.

Les horaires de classe sont ainsi arrêtés :

Matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

▶ 9 heures - 12 heures avec déjeuner proposé le midi au restaurant scolaire

Après-midi : lundi, mardi, jeudi et vendredi

▶ 13 h 45 - 15 h 30 mardi et vendredi

▶ 13 h 45 - 16 h 30 lundi et jeudi

Les activités périscolaires (Temps d'Activités Périscolaires) auront lieu les mardis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30.

Domaines d'activités : sport, culture, citoyenneté, sciences & développement durable.

Encadrement :

- ▶ Principalement personnel communal : animatrice sportive, animateur culturel et 3 agents des écoles maternelles titulaires des diplômes requis (ASEM),
- ▶ Intervenants extérieurs mis à disposition par Dinan Communauté et autres si besoin

Objectifs éducatifs :

- ▶ Créer des espaces d'expression et d'expérimentation
- ▶ Eveiller la curiosité, le sens critique et l'épanouissement des enfants
- ▶ Vivre ensemble, améliorer les relations quotidiennes enfant et environnement
- ▶ Encourager la réussite, responsabiliser les enfants.

<i>Activité proposée</i>	<i>Tranche d'âge</i>	<i>Lieu</i>	<i>Intervenant ou structure</i>
<i>Sport</i>	<i>+ 6 ans</i>	<i>Salle omnisport + city stade</i>	<i>Animatrice sportive</i>
<i>Santé Diététique</i>	<i>+ 6 ans</i>	<i>Atelier polyvalent école</i>	<i>Animatrice sportive</i>
<i>Théâtre</i>	<i>+ 6 ans</i>	<i>Atelier polyvalent école</i>	<i>Animateur culturel</i>
<i>Cirque</i>	<i>toutes</i>	<i>Salle de motricité</i>	<i>Animateur culturel</i>
<i>Arts plastiques</i>	<i>- 6 ans</i>	<i>Garderie/ALSH</i>	<i>ASEM</i>
<i>Jardinage</i> <i>Tri sélectif</i>	<i>toutes</i>	<i>Cour école (jardin pédagogique) préau</i>	<i>ASEM</i>
<i>Marionnettes</i>	<i>toutes</i>	<i>Salle culturelle</i>	<i>ASEM</i>
<i>Jeux de société</i>	<i>toutes</i>	<i>Bibliothèque école</i>	<i>ASEM</i>
<i>Contes</i>	<i>- 6 ans</i>	<i>Bibliothèque communale</i>	<i>ASEM</i>
<i>Musique</i>	<i>toutes</i>		<i>DINAN COMMUNAUTE</i>
<i>Motricité</i> <i>Relaxation</i>	<i>- 6 ans</i>	<i>Salle de motricité</i>	<i>ASEM</i>

AVENANTS MARCHES VESTIAIRES-DOUCHES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les avenants ci-dessous aux marchés :

Lot	Description travaux	Montant HT
VRD Gros Œuvre DUFROST	Pose de caniveaux devant les portes extérieures à la demande du Bureau de Contrôle	1 314.00
Plâtrerie Isolation BREL	Amélioration isolation kiosque - Plaques de placo sanitaires salle de réunion et fond placard cuisinette	1 990.00
Revêtements sols – Carrelage mural SAS LEBLOIS	Complément panneaux WEDI en support carrelage mural	1 000.00
Faux Plafonds BREL	Moins value pour remplacement plafond en dalles type Armstrong par Rockfon - Plus value pour épaisseur supplémentaire laine de verre en salle de réunion	- 964.70
Bureau contrôle DEKRA	Durée supplémentaire de travaux de 2 mois	450.00